



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Iran

Question écrite n° 4107

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Iran. Un débat est en cours au sein de l'Union européenne sur l'attitude à adopter vis-à-vis des violations flagrantes des droits de l'homme en Iran. Etant donné la gravité de cette situation, toute démarche européenne sans résolution de condamnation de la part de l'Union européenne à l'assemblée générale des Nations unies serait contre-productive, car cela ne ferait qu'encourager la dictature religieuse à poursuivre sa répression cruelle. Les informations sur les violations systématiques et sauvages des droits de l'homme les plus élémentaires ne cessent de parvenir d'Iran. Non seulement la situation des droits de l'homme dans ce pays est un sujet de vive préoccupation depuis vingt ans, mais ces dernières semaines des dizaines d'associations internationales des droits de l'homme sont alertées concernant de nouvelles vagues de graves violations, notamment des exécutions publiques par pendaison ou lapidation, qui font craindre une détérioration de la situation. En effet, il y a eu des centaines d'exécutions publiques annoncées et des milliers de flagellations publiques en 2002. Des châtiments inhumains comme l'amputation de membres ou l'extraction des yeux, ou même encore précipiter un condamné du haut d'une falaise sont devenus monnaie courante. Selon les organisations internationales des droits de l'homme le nombre de condamnations de ce genre de châtiments a triplé durant la période allant de mai à juin. L'échec de la commission des droits de l'homme de faire adopter une résolution condamnant les violations des droits de l'homme en Iran, ainsi que la fin du mandat de surveillance du représentant spécial de l'ONU pour l'Iran ont simplement encouragé la dictature religieuse à multiplier ses atrocités dans le pays. C'est pourquoi il lui demande que tout soit mis en oeuvre pour que notre pays, aux côtés des autres Etats de l'Union, parraine une solution de condamnation à l'assemblée générale des Nations unies, et demande la reprise de la surveillance de la situation des droits de l'homme en Iran par le représentant spécial de l'ONU.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4107

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 2002, page 3392